

Mise en ligne le 16 décembre 2024

**Délibération n° 2024-130  
Séance du 10 décembre 2024**

\_\_\_\_\_  
Réforme et vente aux enchères de  
matériel de restauration  
\_\_\_\_\_

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants,

Vu la nécessité de fermer un restaurant collectif situé à l'usine de production des eaux et irrigations,

Vu l'évaluation du matériel actuel réalisée par le service du domaine, estimant sa valeur à 6 000 €,

Vu le rapport de présentation en date du 28 novembre 2024, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver la réforme et la vente aux enchères de matériel de restauration,

Considérant que le matériel actuel de restauration est obsolète et n'est plus utile,

Considérant que la vente aux enchères du matériel réformé permettrait de financer en partie l'acquisition de nouveaux matériels dans le nouveau restaurant situé au campus,

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une politique de gestion durable et responsable des biens publics.

Considérant la liste du matériel jointe en annexe,

**Après en avoir délibéré**

**Article 1** : Approuve la réforme du matériel de restauration listé en annexe, jugé obsolète et non conforme aux normes actuelles, charge à la direction des achats et de la logistique de procéder à l'inventaire et à la préparation du matériel pour la vente aux enchères.

**Article 2** : Approuve l'évaluation du matériel réalisée par le service du domaine, fixant leur valeur à 6 000 € et autorise la mise en vente aux enchères du matériel réformé, selon les modalités définies par le service du domaine, charge à la direction des achats et de la logistique la vente et de veiller à la bonne utilisation des fonds récoltés.

**Article 3** : Demande à la direction des achats et de la logistique de diffuser l'information relative à la vente aux enchères auprès des potentiels acheteurs, charge au service des moyens généraux et de la logistique de suivre l'état d'avancement de la réforme et de la vente, et de rendre compte au Conseil d'Administration.

**Le Président**

**François-Marie DIDIER**

## ANNEXE

### Liste du matériel à réformer

Armoire froide 239 - type Positive  
Armoire froide 21767 (à chariot) - type Positive  
Bain Marie 21753 - type eau  
Bain Marie 21754 (mobile) - type eau  
Batteur-mélangeur 21740 - type sur plan de travail  
Cellule de refroidissement 238 - type simple  
Chauffe-assiettes 21757 - type mobile  
Chauffe-assiettes 21757 - type mobile  
Cutter de table 21742  
Distributeur - type Boissons  
Eplucheuse 21718 - type Légumes divers  
Etuve 21756 - type mobile  
Fontaine à eau - type Manuelle  
Four mixte 21724 - type 10 GN 1/1  
Four mixte 21725 - type 10 GN 1/1  
Friteuse 21750 - type 1 cuve  
Grillade 21749 - type Electrique  
Hotte Au-dessus sauteuse - type cuisson  
Hotte Au-dessus Fours Mixtes - type cuisson  
Hotte - type laverie  
Machine à laver 21744 (AV-AU) - type Vaisselle  
Micro-onde 21760 - type Mobile  
Micro-onde 479 - type Mobile  
Micro-onde 21761 - type Mobile  
Ouvre-boîte 21720 - type Mécanique  
Plaque cuisson 21728 - type électrique  
Sauteuse 21734 - type à bascule  
Stérilisateur 21738 - type Armoire  
Table à flux laminaire (pas de numéro) - type Mobile  
Vitrine réfrigérée 801 - type gondole  
Vitrine réfrigérée 802 - type gondole